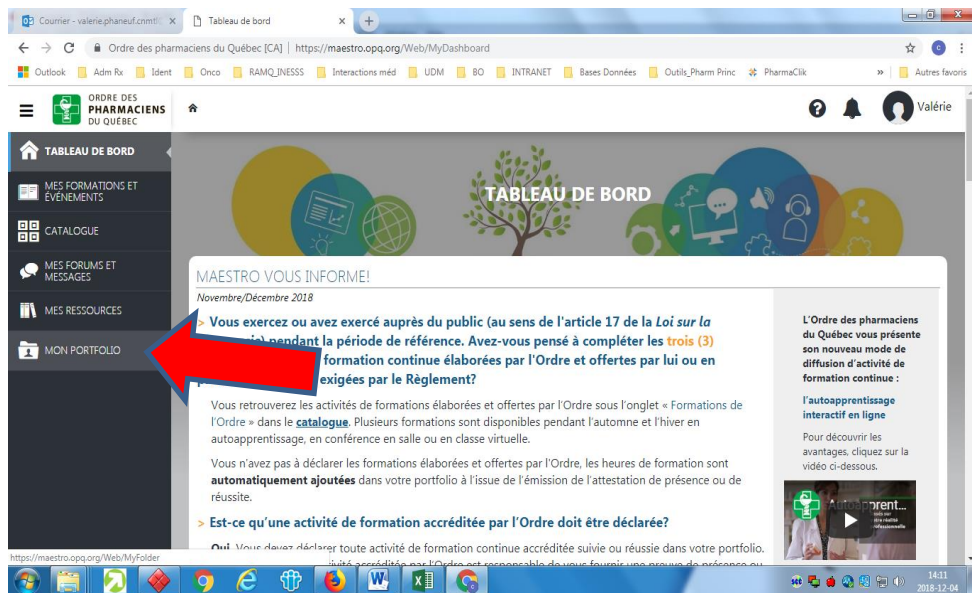


Crédits de formation continue

Vous devez conserver votre attestation et entrer vous-même les informations sur le site Maestro de l'OPQ, section portefeuille.



The screenshot shows the Maestro dashboard for the Ordre des pharmaciens du Québec. The left sidebar contains the following menu items: TABLEAU DE BORD, MES FORMATIONS ET EVENEMENTS, CATALOGUE, MES FORUMS ET MESSAGES, MES RESSOURCES, and MON PORTFOLIO. A red arrow points to the 'MON PORTFOLIO' item. The main content area features a 'TABLEAU DE BORD' header and a central notification box titled 'MAESTRO VOUS INFORME!' dated 'Novembre/Décembre 2018'. The notification text reads: '> Vous exercez ou avez exercé auprès du public (au sens de l'article 17 de la Loi sur la profession de pharmacien) pendant la période de référence. Avez-vous pensé à compléter les trois (3) formations continues élaborées par l'Ordre et offertes par lui ou en exigées par le Règlement? Vous retrouverez les activités de formations élaborées et offertes par l'Ordre sous l'onglet « Formations de l'Ordre » dans le catalogue. Plusieurs formations sont disponibles pendant l'automne et l'hiver en autoapprentissage, en conférence en salle ou en classe virtuelle. Vous n'avez pas à déclarer les formations élaborées et offertes par l'Ordre, les heures de formation sont automatiquement ajoutées dans votre portefeuille à l'issue de l'émission de l'attestation de présence ou de réussite. > Est-ce qu'une activité de formation accréditée par l'Ordre doit être déclarée? Oui. Vous devez déclarer toute activité de formation continue accréditée suivie ou réussie dans votre portefeuille. Vous êtes responsable de vous fournir une preuve de présence ou de réussite.' To the right of the notification is a video player with the title 'L'ordre des pharmaciens du Québec vous présente son nouveau mode de diffusion d'activité de formation continue : l'autoapprentissage interactif en ligne'. The video player shows a person in a white lab coat. The bottom of the screenshot shows the Windows taskbar with various application icons and the system clock displaying '14:11 2018-12-04'.

Crédits de formation continue

Inscrire le nombre total d'heures cumulatives de présence à nos soirées, car nos formations conservent toujours le même numéro (2108).

Vous devez ÉGALEMENT conserver chacune de vos attestations individuelles en cas de vérification par l'OPQ.

Par exemple :

- Pour 1 soirée, inscrire 1,5 heure;
- Pour 2 soirées, inscrire 3 heures, etc.

Crédits de formation continue

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Mon portfolio / Règlement

Période du 1 avril 2018 au 31 mars 2020

RETOUR

DÉCLARER UNE FORMATION ACCRÉDITÉE PAR L'ORDRE

* = champs r

Titre * SOIRÉE DE PHARMACOTHÉRAPIE Numéro d'accréditation * 2108

Nom de l'organisation * Centre d'information pharmaceutique, Hôpital du Sacré-Cœur de Mtl

Type Colloque, congrès, séminaire ou conférence

Sujet * Sans sujet

Date d'achèvement * 2018-11-07

Nombre d'heures complétées 6 Heures 0 Minutes

⚠ Les pièces justificatives liées avec cette activité de formation doivent être conservées dans vos dossiers personnels **jusqu'à l'expiration des deux (2) ans suivant la période de référence.**